



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chasse

Question écrite n° 67353

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'application de la loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003 relative à la chasse. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement pour sa politique de la chasse et lui demande de bien vouloir préciser ses intentions de publier les décrets d'application restants.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative à l'application de la loi n° 2003-698 du 30 juillet 2003. Les modifications législatives introduites au code de l'environnement lors de l'élaboration de la loi sur la chasse du 30 juillet 2003 et de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005 correspondent à une avancée significative vers une meilleure reconnaissance de l'activité cynégétique et une modernisation du droit de la chasse. De nombreuses dispositions nécessitent une traduction réglementaire. Le conseil national de la chasse et de la faune sauvage a depuis le printemps déjà examiné une demi-douzaine de décrets et autant d'arrêtés et se réunit à une fréquence soutenue. Les premiers arrêtés et décrets ainsi examinés ont fait l'objet d'une série de publications durant le mois de juin. Une autre série devrait intervenir dans les tout prochains mois. Sous réserve des dispositions modifiées ou concernées par des éléments de la loi relative au développement des territoires ruraux, les textes réglementaires rendus nécessaires par la loi du 30 juillet 2003 sont aujourd'hui presque tous publiés.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67353

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6059

Réponse publiée le : 15 novembre 2005, page 10559